

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes (S.S.I.A.P) niveau 3 INITIAL

Formations Incendie Réseau Entrepreneurs



FORMATION EN PRESENTIEL

Public

Personnes souhaitant exercer les fonctions Chef de service de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur

Objectifs pédagogiques

L'objectif de la formation SSIAP 1 est l'acquisition des compétences pour accéder aux fonctions de Chef de sécurité incendie et assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens

Prérequis

Aptitude physique (validée par un examen médical)

Bonne maîtrise de la langue française
Présenter un certificat SST (Sauvetage Secourisme du Travail) ou l'AFPS

Présenter une attestation justifiant la capacité ERP2, IGH2 ou SSIAP 2

Se justifier de l'exercice de l'emploi de chef d'équipe de Service de sécurité incendie pendant trois ans ou plus dans un établissement recevant du public ou un immeuble de grande hauteur, ou d'un diplôme de niveau IV de l'Education Nationale.

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap

Nous contacter pour les modalités organisationnelles à adapter au handicap.

Durée

216 heures*

*Hors temps d'examen et de déplacement

Tarif *Nous consulter

CONTENU

La formation

Le feu et ses conséquences :

- Pouvoirs et potentiels calorifiques, la propagation du feu,
- comportement au feu,
- mise en oeuvre des moyens d'extinction.

Sécurité incendie et les bâtiments :

- matériaux de construction, études de plans,
- outils d'analyse.

Réglementation incendie :

- organisation générale de la réglementation,
- classement des établissements,
- dispositions constructives et techniques,
- moyens de secours et accessibilité.

Gestion des risques :

- analyse des risques,
- réalisation des travaux de sécurité,
- documents administratifs.

Le formateur

En vue de garantir des apprentissages adaptés, nos formateurs en prévention des risques professionnels disposent de solides expériences métier attestées par notre service référent. Nos formateurs partenaires sont titulaires d'un certificat de formateur délivré par l'INRS et/ou de qualification(s) ou diplôme(s) dans leur(s) domaine(s) de compétences. Nos centres partenaires disposent des agréments préfectoraux nécessaires. F.I.R.E Formations est certifié QUALIOP1 pour ces actions de formation ; il répond ainsi aux indicateurs d'appréciation relatifs à la qualité des actions concourant au développement des compétences. Cette certification est reconnue COFRAC. Les diplômes ou les agréments de nos partenaires sont disponibles sur demande.

ORGANISATION

➤ Limite d'effectif

minimum : 4 participants

maximum : 10 participants

➤ Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Supports de cours individuels
- SSI de catégorie A
- Circuit de vérification et de ronde
- Visite d'IGH

L'équipement est fourni et mis à disposition des stagiaires, encadrés par le formateur.

➤ Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation

- Certificat SSIAP3 délivré par le ministère de l'intérieur après examen théorique QCM et épreuve de mise en situation pratique
- Examen devant jury

Fiche France Compétences :
Répertoire spécifique - [Fiche n°1402](#)